



DELIBERATION N° 2023-06

Objet : Validation du compte de gestion 2022

Le 21 mars 2023 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 13/03/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (10) : , Guillaume DESCAVE, Michel LAMARQUE, Fabrice DEJOUX, Christian GILGENKRANTZ, Pierre AUVOLAT, Sylviane TERNISIEN, Bernard CHIGNIER (suppléant), Jean LABOURET (suppléant), Alain LE CLOIREC (suppléant), Gérard SIMON (suppléant).

Absents excusés : René VALORGE, Jérémie LACROIX, Colette LEBEAU, Jean FARIZY, Christian LAVENIR, Gilles LUCARELLA, Hervé CARDON, Thierry GIMENEZ.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

Vu les titres définitifs des créances à recouvrer ;

Vu le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;

Vu les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats ;

Vu le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur le receveur principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant l'exactitude des opérations ;

Considérant que le comité syndical est appelé à statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Le compte de gestion pour l'exercice 2022, établi par le receveur principal et visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du comité syndical. Ledit compte de gestion est adopté.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Pierre AUVOLAT

Transmis au représentant de l'Etat le : **27 MARS 2023**

Publié le : **27 MARS 2023**

